
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil dix-sept, et le 15 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Michel ATTINETTI, Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, François MICHALIK, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND

Absents excusés : Mme. Marie-Laure FORNIES, MM. Grégoire CHAUDRON, Henri-Louis VINCLER, Jonathan ZYDKO

0. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'examen des peupliers plantés sur le terrain communal situé à proximité du Pont du Bléning a révélé un risque important de chute de branchages. Les entreprises contactées pour un devis ont présenté diverses variantes, allant de l'abattage à un simple élagage, en sachant que ce dernier devrait être reconduit périodiquement. Considérant que nombre de ces arbres sont enracinés dans la berge de la Nied Allemande, l'avis du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Nied Allemande sera requis, en vue de connaître les prescriptions de la Police de l'Eau et de ne pas porter atteinte au milieu aquatique.

Il est rappelé à la population que le législateur a désormais proscrire tout recours aux produits phytosanitaires pour le traitement des espaces publics. Dans un souci évident de maîtrise des coûts, l'agent communal ne pourra intervenir sur l'ensemble du ban communal pour l'arrachage manuel des mauvaises herbes ; il lui incombera essentiellement de tenter de contenir le phénomène au cimetière ainsi qu'au droit des bâtiments publics. Aussi est-il demandé à chacun de faire l'effort d'intervenir personnellement au droit de sa propriété pour contribuer à préserver l'image du village.

Le Maire fait savoir que l'installation des compteurs d'électricité communicants LINKY devrait se réaliser à compter de novembre 2017, à l'initiative du distributeur ENEDIS.

1. AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE EN BORDURE DE LA R.D. 154c ET DES TROTTOIRS ET USOIRS DE LA R.D. 103m – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Dans la poursuite des travaux réalisés sur le haut du village, une nouvelle tranche de mise en valeur du bas du village (Rue Principale) est envisagée. A cette fin, l'assistance de Moselle Agence Technique a été requise par délibération du 17 juin 2016. Les crédits permettant de lancer les études ont été inscrits au budget primitif 2017.

La volonté du Conseil Municipal consiste à réaliser un aménagement urbain qualitatif et paysager qui intègre et valorise la Place de la Fontaine. L'objectif consiste à mettre en valeur ces lieux et à leur redonner une vocation d'espace de convivialité. Le traitement qualitatif consiste à redimensionner cet axe structurant en réalisant une intervention qui permette de développer les espaces verts et des bandes engazonnées dans le but de limiter l'imperméabilisation par l'utilisation et la réutilisation de pavés en lieu et place d'enrobés. La Place de la Fontaine deviendra un espace réservé aux piétons et permettra aux promeneurs, aux cyclistes et aux cavaliers de se détendre en toute quiétude.

Le coût des travaux s'établit, selon l'avant-projet remis le 30 mars 2017 par le maître d'ouvrage délégué, à 185 464,- € H.T., auxquels viennent s'ajouter les prestations intellectuelles pour 10 % de cette valeur, soit un total de 204 010,40 € H.T.

Le plan de financement est bâti sur une participation de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 % soit 61 203,12 €, et une subvention de la Région de Lorraine sur le volet Territoires et Ruralité, à raison de 15 %, pour un montant de 30 601,56 €.

En complément, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif A.M.I.T.E.R., à concurrence de 25 % du montant de l'opération. Le montant sollicité s'élève à 51 002,60 €. Le démarrage des travaux se fera à l'automne 2018, en vue d'un achèvement au printemps 2019.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer cette demande de subvention, aux conditions édictées, auprès du Département de la Moselle.

2. AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE EN BORDURE DE LA R.D. 154c ET DES TROTTOIRS ET USOIRS DE LA R.D. 103m – DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Dans la poursuite des travaux réalisés sur le haut du village, une nouvelle tranche de mise en valeur du bas du village (Rue Principale) est envisagée. A cette fin, l'assistance de Moselle Agence Technique a été requise par délibération du 17 juin 2016. Les crédits permettant de lancer les études ont été inscrits au budget primitif 2017.

La volonté du Conseil Municipal consiste à réaliser un aménagement urbain qualitatif et paysager qui intègre et valorise la Place de la Fontaine. L'objectif consiste à mettre en valeur ces lieux et à leur redonner une vocation d'espace de convivialité. Le traitement qualitatif consiste à redimensionner cet axe structurant en réalisant une intervention qui permette de développer les espaces verts et des bandes engazonnées dans le but de limiter l'imperméabilisation par l'utilisation et la réutilisation de pavés en lieu et place d'enrobés. La Place de la Fontaine deviendra un espace réservé aux piétons et permettra aux promeneurs, aux cyclistes et aux cavaliers de se détendre en toute quiétude.

Le coût des travaux s'établit, selon l'avant-projet remis le 30 mars 2017 par le maître d'ouvrage délégué, à 185 464,- € H.T., auxquels viennent s'ajouter les prestations intellectuelles pour 10 % de cette valeur, soit un total de 204 010,40 € H.T.

Le plan de financement est bâti sur une participation de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 % soit 61 203,12 €, une subvention du Département de la Moselle (dispositif A.M.I.T.E.R.), à raison de 25 %, pour un montant de 51 002,60 €.

En complément, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès de M. le Président de la Région Grand-Est, à concurrence de 15 % du montant de l'opération. Le montant sollicité s'élève à 30 601,56 €. Le démarrage des travaux se fera à l'automne 2018, en vue d'un achèvement au printemps 2019.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer cette demande de subvention qui s'inscrit dans la stratégie locale de développement portée par l'intercommunalité, aux conditions édictées, auprès de M. le Président de la Région Grand-Est.

3. AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE EN BORDURE DE LA R.D. 154c ET DES TROTTOIRS ET USOIRS DE LA R.D. 103m – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Dans la poursuite des travaux réalisés sur le haut du village, une nouvelle tranche de mise en valeur du bas du village (Rue Principale) est envisagée. A cette fin, l'assistance de Moselle Agence Technique a été requise par délibération du 17 juin 2016. Les crédits permettant de lancer les études ont été inscrits au budget primitif 2017.

La volonté du Conseil Municipal consiste à réaliser un aménagement urbain qualitatif et paysager qui intègre et valorise la Place de la Fontaine. L'objectif consiste à mettre en valeur ces lieux et à leur redonner une vocation d'espace de convivialité. Le traitement qualitatif consiste à redimensionner cet axe structurant en réalisant une intervention qui permette de développer les espaces verts et des bandes engazonnées dans le but de limiter l'imperméabilisation par l'utilisation et la réutilisation de pavés en lieu et place d'enrobés. La Place de la Fontaine deviendra un espace réservé aux piétons et permettra aux promeneurs, aux cyclistes et aux cavaliers de se détendre en toute quiétude.

Le coût des travaux s'établit, selon l'avant-projet remis le 30 mars 2017 par le maître d'ouvrage délégué, à 185 464,- € H.T., auxquels viennent s'ajouter les prestations intellectuelles pour 10 % de cette valeur, soit un total de 204 010,40 € H.T.

Le plan de financement est bâti sur une participation du Département de la Moselle (dispositif AMITER) à hauteur de 25 % soit 51 002,60 €, et une subvention de la Région de Lorraine sur le volet Territoires et Ruralité, à raison de 15 %, pour un montant de 30 601,56 €.

En complément, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès de M. le Préfet de la Moselle sur le volet Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à concurrence de 30 % du montant de l'opération. Le montant sollicité s'élève à 61 203,12 €. Le démarrage des travaux se fera à l'automne 2018, en vue d'un achèvement au printemps 2019.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer cette demande de subvention, aux conditions édictées, auprès de M. le Préfet de la Moselle.

4. RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (S.E.B.V.F. POUR VAUDONCOURT)

Monsieur Rémy RESLINGER procède à la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016, qui a été élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995. La population peut en prendre connaissance en mairie ou sur le site internet du Syndicat. Ce rapport concerne uniquement les abonnés de Vaudoncourt.

5. ETAT DES BIENS REFORMES

Le Conseil Municipal décide que les biens acquis en 2011 feront l'objet d'une réforme au 31 décembre 2017. Il s'agit, pour l'année considérée, d'un bien unique, à savoir :

- article 2183 – bien n° 168 – photocopieur – 1 811,94 €

Le présent état sera communiqué au Receveur Municipal.

6. FIXATION DE TARIFS DE DROITS DE PLACE

La Commune fait périodiquement l'objet de demandes de stationnement de véhicules affectés à la vente de divers produits, allant de l'alimentation aux accessoires de bricolage. Nombre de ces sollicitations n'ont jamais été suivies d'effet, quand bien même la collectivité concédait, à titre expérimental, une autorisation d'occupation gratuite.

Toutefois, afin de parer à toute éventualité, il apparaît objectif de fixer dorénavant un tarif de droits exigibles en toute occasion.

Le Conseil Municipal décide que les demandes de stationnement donneront désormais lieu à l'émission d'un titre de recettes pour un montant d'un euro par mètre carré d'emprise au sol des véhicules ou matériels d'exposition. Ces conditions seront précisées dans chaque arrêté de police concerné.

7. ENTRETIEN DES CINEMOMETRES – CONTRAT PLURIANNUEL

Le bon fonctionnement des cinémomètres pédagogiques installés depuis le printemps 2012 en divers points du domaine routier nécessite la programmation d'une opération annuelle de maintenance, ainsi que des interventions ponctuelles en cas de panne.

La Société ICARE-Maintenance-Service propose de reconduire la prestation mise en place depuis l'origine, au tarif de base annuel inchangé de 488 € H.T., soumis à révision.

Le Conseil Municipal se montre favorable à la poursuite de ces opérations et charge Monsieur le Maire de comparaître à la signature de la convention préparée en ce sens par ICARE-M-S. Cet engagement d'un an est reconductible tacitement dans la limite totale de cinq années.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE – PAYS BOULAGEOIS – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois en date du 31 août 2017, portant sur la modification de ses statuts.

Après avoir pris connaissance de l'inventaire des compétences désormais dévolues à cette entité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts telle que proposée.

Le détail de ces compétences est annexé à la présente.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 15 septembre 2017.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Aménagement de la Place de la Fontaine en bordure de la R.D. 154c et des trottoirs et usoirs de la Rue Principale R.D. 103 m – Demande de subvention départementale
2. Aménagement de la Place de la Fontaine en bordure de la R.D. 154c et des trottoirs et usoirs de la Rue Principale R.D. 103 m – Demande de subvention régionale
3. Aménagement de la Place de la Fontaine en bordure de la R.D. 154c et des trottoirs et usoirs de la Rue Principale R.D. 103m – Demande de D.E.T.R.
4. Rapport annuel 2016 sur le service public de l'eau potable (S.E.B.V.F.)
5. Etat des biens réformés
6. Fixation de tarifs de droits de place
7. Entretien des cinémomètres – contrat pluriannuel
8. Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois - Modification des statuts

Emargement des participants :

Alexandre ARUS

Michel ATTINETTI

Grégoire CHAUDRON (absent)

Brigitte COLLIOT

Marie-Laure FORNIES (absente)

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Christophe LOMANTO

François MICHALIK

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Richard ROULAND

Henri-Louis VINCLER (absent)

Jonathan ZYDKO (absent)